DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
Ribécourt-Dreslincourt

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° **2026-246**

ARRETÉ TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, RESTRICTION DE CIRCULATION, INTERDICTION D'ARRET ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET INTERDICTION DE CIRCULATION DES PIÉTONS SUR LE TROTTOIR DEVANT LE 759, RUE DES ACACIAS

Nous, **Jean-Guy LÉTOFFÉ**, Maire de la Ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8 et R 411.25 à R 411.28, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.12 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et suivants, L.2213.1 et suivants ;

Vu le nouveau Code Pénal et plus particulièrement l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.113-2 ;

Vu le Code l'Environnement, notamment les articles R. 554-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24.11.1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté général traitant du stationnement et de la circulation sur la Commune en date du 30 décembre 2003 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2026-085 du 08 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrice BELLOT, 2ème Adjoint aux Affaires Travaux, Urbanisme, PMR, Sécurité Incendie et Patrimoine Communal ;

Vu l'arrêté municipal n°2026-245 du vendredi 30 octobre 2026 portant permission de voirie délivrée à l'opérateur d'infrastructure OISE NUMÉRIQUE dans le cadre de l'implantation d'un poteau pour le raccordement à la fibre optique au 759, rue des Acacias ;

Vu la demande du mercredi 28 octobre 2026 par laquelle la société AXECOM représentée par Monsieur KONIG (mandatée par l'opérateur d'infrastructure OISE NUMERIQUE) sollicite un arrêté de police de circulation du lundi 02 novembre 2026 pour une durée de trente jours calendaires dans le cadre de l'implantation du poteau précité ;

Vu l'intérêt Général ;

Considérant que cette intervention et la libre circulation, le libre arrêt et stationnement des véhicules rue des Acacias sont incompatibles ;

Considérant que cette opération et la libre circulation des piétons sur le trottoir rue des Acacias (à proximité du chantier) sont incompatibles ;

Considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures pour assurer la sécurité et prévenir les accidents qui pourraient se produire lors des travaux ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de Police Générale, d'assurer la sûreté, la commodité du passage, la sécurité et la salubrité publique dans la Commune en prescrivant les mesures portant réglementation sur la circulation, l'arrêt et le stationnement de la voie publique ;

ARRETONS :

Article 1er : Aux droits de l'opération précitée, **du lundi 02 novembre 2026 au mardi 02 décembre 2026,** la société AXECOM située 09, rue Benjamin Delessert à BRESLES (60510) sera autorisée à occuper le domaine public sur trottoir et demi-chaussée, à hauteur du 759, rue des Acacias, le cadre de la réalisation des travaux susvisés, conformément aux prescriptions émises dans les articles ci-dessous.

Article 02 : Aux droits de l'opération précitée, **du lundi 02 novembre 2026 au mardi 02 décembre 2026,** la circulation, l'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sauf ceux des services d'incendie, de secours, de police municipale, de gendarmerie nationale, des médecins, des ambulanciers et de la société chargée des travaux pourront subir, en tout ou partie, la restriction et l'interdiction ci-dessous :

- Circulation alternée sur demi-chaussée suivant les panneaux de signalisation ;
- Arrêt et stationnement interdits, dans la limite des panneaux de signalisation.

Article 03 : Aux droits de l'opération précitée, **du lundi 02 novembre 2026 au mardi 02 décembre 2026,** la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir devant le 759, rue des Acacias, dans la limite des panneaux de signalisation.

Article 04 : Les piétons emprunteront le trottoir situé de l'autre côté de la chaussée pendant la durée du chantier.

Article 05 : Les travaux seront signalés en amont et en aval du 759, rue des Acacias, par la société chargée de l'opération.

Article 06 : Un périmètre de sécurité sera mis en place autour des travaux, par la société précitée ci-dessus.

MIS EN LIGNE LE 03/11/2026

BP

Article 07 : Les autorisations et demandes préalables mentionnées aux articles R 554 - 20 et suivants du code de l'Environnement seront réalisées avant le début des travaux.

Article 08 : Toutes dégradations éventuelles de la voirie et d'une manière générale d'éléments du domaine public communal seront à la charge de l'intervenant.

Article 09 : La société AXECOM sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

Article 10 : Dès la fin de l'intervention, la société précitée devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.

Article 11 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 12 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recourt devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 13 : Monsieur le Directeur Général des Services de Ribécourt-Dreslincourt, Monsieur le Major Commandant la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 14 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

. Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Cantonal de Thourotte,

. Monsieur Le Major Commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt,

. Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Ribécourt-Dreslincourt,

. La société AXECOM,

. L'opérateur d'infrastructure OISE NUMERIQUE,

. Les Services Techniques Municipaux,

. Archives.

Ribécourt-Dreslincourt, le lundi 02 novembre 2026

Patrice BELLOT
Adjoint Délégué

MAIRIE DE RIBECOURT-DRESLINCOURT (OISE)

MIS EN LIGNE LE 03/11/2026

PAGE ANNULEE

MIS EN LIGNE LE 03/11/2026